

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Gilles ZOPPI

Membres du Conseil Fédéral présents :

Christine **BAROCHE**, Marie-Laure **BRUNAUD**, Benoît **CORDIER**, Vincent **DEDIEU** (en visioconférence), Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Magali **DRÉANT**, Marc **FAYET**, Carole **GAMBA**, Catherine **GASTOU** (en visioconférence), Alain **GHILONI**, Christian **LAZARINI**, Philippe **LIMOUSIN** (en visioconférence), Didier **MARCHAND**, Joël **MARTINEZ**, Roland **MONTENAT** (en visioconférence), Éric **PIHET**, Nicolas **ROUGEON**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Pascal **SERGENT** (en visioconférence), Bernard **SINEUX**, Jacky **TARENNE**, Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Yannick **TIREL**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général du Bureau Exécutif ; Patrick **CLUZAUD** ; Éric **JACOTÉ** (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Marc **TILLY**.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Laurie **BERTHON**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Gwénaëlle **MADOUAS**, Vincent **MARGOTTON**, Denis **REPÉRANT**, Frédéric **THEOBALD**.

Membre du Bureau Exécutif excusé :

Sylvain **DUPLOYER**.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Marketing et Communication ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la

surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur administratif et financier ; Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	4
II.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 16 ET 17 JUIN 2023 ET DU 17 AOÛT 20234	
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	4
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	1243
V.	INTERVENTIONS	15
VI.	POINT À DATE SUR LES GROUPES DE TRAVAIL.....	23
VII.	POINT PARIS 2024.....	2930
VIII.	COMMISSIONS SPORTIVES	30
IX.	SITUATION FINANCIÈRE	35
X.	QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	38
XI.	POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION	40
XII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	44

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral. Cette séance en présentiel sera la dernière de l'année 2023.

II. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 16 ET 17 JUIN 2023 ET DU 17 AOÛT 2023

Les procès-verbaux du Conseil Fédéral des 16 et 17 juin 2023 ainsi que celui du 17 août 2023 sont approuvés à l'unanimité des votants.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

Michel CALLOT se réjouit de retrouver les membres du Conseil Fédéral qu'il remercie de leur présence.

Il relate l'actualité internationale dramatique à la suite du terrible attentat qui a eu lieu en Israël et qui a causé la mort de très nombreuses personnes, parmi lesquelles figurent des Français. La Fédération israélienne de cyclisme a écrit à la FFC et à toutes les autres fédérations de cyclisme pour faire savoir à quel point le cyclisme avait été touché puisque de nombreux cyclistes ont péri alors qu'ils s'entraînaient à cette heure matinale ou s'apprêtaient à monter sur leur vélo. La violence de ces actes qualifiés de terrorisme de guerre par le Président Macron est impossible à décrire et à accepter. La FFC s'associe à la peine des familles des victimes, à leurs proches, ainsi qu'à la Fédération israélienne de cyclisme, et leur témoigne son soutien absolu.

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 107 827 au 30 septembre 2023, soit une baisse de 1,68 % (1841 personnes) par rapport au 30 septembre 2022.

La situation des Comités Régionaux est assez hétérogène. En effet, tous les Comités Régionaux ultramarins sont en progression, alors que la plupart des comités métropolitains sont en baisse et que quatre d'entre eux font face à une baisse significative avec plus de 3 % de recul.

La FFC compte 13 283 licenciées, soit une progression de 481 femmes. Les licenciées représentent 12,32 % des effectifs. Dans un contexte baissier, cette évolution est particulièrement remarquable.

En ce qui concerne les familles d'activité, les données sont les suivantes :

- Cyclisme dit traditionnel : -0,29 %, soit 163 licenciés de moins sur un global de 53 582 licenciés. La situation demeure en conséquence relativement stable.
- VTT : -3,56 %. Cette baisse est surtout concentrée sur la baisse du VTT Cross-country (-5,8 %, soit 1 247 licenciés).
- BMX : -4,25 %. Si le BMX Race compte 1 347 licenciés de moins, le BMX Freestyle connaît en revanche une croissance de 245 licenciés et compte un total de 711 licenciés.
- Autres disciplines : l'évolution est plutôt positive.

La situation des blocs de licences est la suivante :

- Compétition : +1,40 %, soit 445 licenciés de plus.
- Open : -1 653 licenciés.
- Access : +1 553 licenciés. Pour conserver ces licenciés, il est essentiel d'être vigilants sur les calendriers régionaux.
- Jeunesse : -1 390 licenciés. Les U17 connaissent une progression de 205 licenciés, tandis que les autres catégories sont en net recul (U13 : -521 ; U11 : -482 ; U9 : -480). La forte baisse de ces catégories est pour le moins étonnante dans la mesure où les clubs affichent complet. Il est urgent de mener une étude approfondie sur ce phénomène. Toutefois, il est certain que la reprise de toutes les activités sportives en salle après la pandémie de Covid a affecté les sports de plein air comme le vélo.
- Sport : -787 licenciés. Les difficultés rencontrées par ce bloc se confirment d'année en année.
- Staff : -0,50 %, soit -87 licenciés.
- Staff Pro : -22 licenciés.

À noter que plus de 1519 titres de participation ont été pris. Il conviendra de suivre l'évolution de ces titres au cours des prochaines années.

Fabien RAFFOUX déclare que le nombre potentiel de licenciés s'élève à 108 123 ; 192 licences sont en attente de validation dans les régions. Quant au nombre de dossiers en attente dans les clubs, il s'élève à 2 048.

S'agissant de la saison 2024, 7 323 licences ont été validées et 14 282 demandes ont été effectuées dans les clubs, soit un potentiel de 23 475 licences.

Christian LAZARINI s'enquiert du nombre de nouvelles sur les 7 323 licences validées.

Fabien RAFFOUX répond que le nombre de nouvelles licences s'élève à 5 231 et celui des renouvellements à 3 117. Ces données prennent également en compte les licences qui ne sont pas encore totalement validées.

Marie-Laure BRUNAUD souhaite connaître les raisons pour lesquelles les 2 048 licences sont en attente dans les clubs.

Fabien RAFFOUX explicite qu'il s'agit des demandes signées par les licenciés, mais qui n'ont pas été transmises par les clubs aux Comités Régionaux.

Michel CALLOT indique qu'à la faveur de la mise en place par Fabien RAFFOUX du processus de dématérialisation il est possible d'appréhender plus finement les flux de licences et de suivre l'avancement du process. Une automatisation des relances a été instaurée par Fabien RAFFOUX et Ludivine DESMONTS-MORNET pour les engagements qui ne sont pas finalisés.

Nicolas ROUGEON demande comment il est possible de contraindre les clubs affiliés à la FFC de respecter la réglementation pour qu'ils licencient leurs adhérents.

Yannick POUHEY confirme que des règles qui devraient être appliquées par les clubs ne le sont pas systématiquement. Ce sujet est à l'étude au sein de la FFC.

Carole GAMBA note que le Pump Track est comptabilisé dans le BMX alors que le Championnat de France de Pump Track qui s'est déroulé quinze jours auparavant a été organisé par le VTT.

Michel CALLOT confirme que le Pump Track est pris en charge par le VTT au sein de la Fédération, mais que sa pratique se fait essentiellement sur des vélos de BMX. Pour autant, ce sujet peut encore être approfondi.

Éric JACOTÉ souligne que 99 % des pratiquants de Pump Track sont des pilotes de BMX. Quelle que soit l'affectation de cette discipline, l'essentiel est que les pratiquants soient licenciés à la FFC.

Le Président constate que le sujet demeure entier.

2. Événementiel

En préambule, Michel CALLOT explique qu'en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, les résultats des disciplines olympiques sont particulièrement suivis en cette année préolympique.

Lors des Championnats du monde qui ont lieu à Glasgow, les athlètes français ont décroché 42 médailles, dont 13 titres. Ce résultat atteste de la bonne santé du cyclisme français et de sa capacité à être présent au plus haut niveau dans presque toutes les disciplines. Ce bilan est renforcé par un score qui demeure élevé et équivalent à celui

de 2022 (avec trois Championnats du monde à domicile) pour ce qui est des médailles obtenues dans des épreuves présentes au programme des Jeux olympiques, neuf médailles, dont deux médailles d'or.

Les deux points forts de cet événement demeurent évidemment l'historique triplé en BMX chez les hommes et le doublé en VTT XCO chez les femmes. En revanche, les résultats de la Piste, et notamment ceux du sprint, se sont révélés assez décevants. Il en est de même pour la Route Elite où l'absence de résultat est également source de déception. Toutefois, il convient de souligner les titres Juniors Femmes et U23 Hommes qui augurent de belles performances pour l'avenir, ainsi que la performance remarquable du CLM par Equipes. Michel CALLOT adresse tous ses remerciements à Christophe MANIN, à Florian ROUSSEAU et aux équipes de la DTN pour leur travail qui a permis ces beaux résultats.

Ces Championnats du monde qui ont été une belle réussite en matière de dynamique, de médiatisation et d'héritage, ont été aussi l'occasion pour la FFC d'observer et de tirer quelques enseignements sur la spécificité de cet événement qui inclut toutes les disciplines. En revanche, il est vrai que la dispersion des sites constituait un frein au déplacement du public. Aussi, dans la perspective des Championnats du monde 2027 en Haute-Savoie, il est absolument essentiel de mener une réflexion concernant l'animation de l'ensemble du département.

Pour ce qui est des Championnats du monde de 2027, le projet architectural de l'aréna a été choisi à l'issue du concours organisé : bien qu'il s'agisse d'une installation remarquable qui comprendra beaucoup de services et d'autres sports comme l'athlétisme et l'escalade, sa construction sera certainement l'objet de recours. Deux sujets majeurs occupent plus particulièrement la Fédération :

- La livraison de cet événement par la FFC et les enjeux financiers afférents.
- L'héritage dans la mesure où cet événement devra faire rayonner le cyclisme dans tous les clubs et sur tout le territoire. Le service de la DTN est d'ores et déjà mobilisé sur ce sujet, notamment en ce qui concerne la formation.

En ce qui concerne le World Tour, il convient de relever l'émergence d'une nouvelle génération, parmi lesquelles figurent les performances de Lenny MARTINEZ et de Romain GRÉGOIRE. A noter également la belle victoire obtenue par Geoffrey SOUPE sur la Vuelta.

Michel CALLOT remercie celles et ceux qui ont contribué à la réussite des différents Championnats de France et de toutes les compétitions fédérales qui se sont déroulés durant cette saison. Il remercie également les dirigeants de clubs qui continuent de s'investir pour organiser des événements sur tous les terrains, y compris les plus compliqués. Cette dynamique constitue l'ADN de la FFC.

Il relate ensuite les principaux événements mondiaux qui ont eu lieu en France :

- Le Championnat d'Europe de BMX qui s'est tenu à Besançon a connu une participation record et a été une véritable réussite pour l'Équipe de France.
- La Coupe du monde de VTT organisée en Haute-Savoie a été un formidable succès avec environ 70 000 spectateurs présents.
- Coupe du monde de BMX à Sarriens, événement remarquable grâce au travail du club de Stéphane GARCIA, même si les épreuves du premier jour ont dû être annulées à cause des forts coups de vent.

La filiale France Vélo Événements est immatriculée, et son premier événement sera le Gravel Fever qui comptera mille participants et qui aura lieu à Châtellerault au mois d'octobre. La filiale a signé un contrat de licence avec Ironman qui lui permet de reprendre l'exploitation des Hautes Routes.

3. UCI

Michel CALLOT fait part de la problématique à laquelle la FFC a été confrontée en raison des blocs de départ qui n'étaient pas adaptés aux nouveaux vélos Look, alors que ces derniers avaient été dûment homologués par l'UCI. Grâce à la réactivité de Look qui a conçu un adaptateur qui a été validé par l'UCI, une solution a été trouvée une semaine avant le lancement des Championnats du monde de Glasgow.

Il annonce que monsieur Igor MAKAROV, l'un des membres du Comité directeur de l'UCI, a abandonné sa nationalité russe. Il est désormais de nationalité chypriote.

En raison de sa croissance constante, l'UCI développe un modèle de sous-traitance concernant ses circuits de compétitions internationales. Or, cette politique n'est pas sans poser problème du fait des modalités de sous-traitance : les sous-traitants disposant d'une certaine liberté de fixation de leurs tarifs (droits d'engagement, inscriptions des Teams dans le circuit des Coupes du monde), les prix vont très rapidement devenir inaccessibles pour les organisateurs français.

L'UCI a effectué les attributions de Championnats du monde suivantes :

- Gravel 2028 : Arabie Saoudite.
- BMX Racing 2028 : États-Unis (Houston).
- Route 2028 : Émirats arabes unis.
- Piste 2029 : Émirats arabes unis.

À noter l'introduction d'une deuxième division dans le cyclisme Route professionnel féminin en 2025 avec un cahier des charges renforcé et une obligation de salaire. La distance maximale pour les Femmes Juniors est portée à 100 kilomètres.

À compter de 2024, l'UCI mettra en place un système d'évaluation des arbitres Route du World Tour. Cathy GASTOU est présente dans le groupe de pilotage, tandis que

Max MICHAUD, Didier SIMON et Jacky TARENNE font partie des évaluateurs. Michel CALLOT leur adresse toutes ses félicitations et indique que leur désignation témoigne de la qualité de l'arbitrage français sur le plan international.

Enfin, en ce qui concerne l'E-Sport, l'UCI change de prestataire pour la période 2024/2026, et ce, pour des raisons financières. À la suite d'un appel d'offres auquel quatre prestataires ont répondu, son choix s'est porté sur Mywhoosh, fournisseur qui remplacera Zwift.

4. MINISTÈRE

Michel CALLOT annonce que la DIGES et la FFC, avec la présence de Magali DELLA SCHIAVA, ont organisé une action commune pour assurer la promotion des CPJ cyclistes en France auprès des fédérations étrangères présentes lors du Congrès de l'UCI. La FFC est l'une des rares fédérations à avoir proposé à la DIGES une action aussi concrète.

Il fait part de son rendez-vous le 20 septembre 2023 avec le Préfet Michel CADOT lors duquel le Championnat du monde 2027 a été évoqué et des ajustements relatifs aux subventions concernant les locaux de Trappes ont été effectués. Michel CALLOT adresse tous ses remerciements au Préfet CADOT pour son écoute précieuse et son soutien.

5. CNOSF

Michel CALLOT fait valoir le retour à une situation apaisée au sein du CNOSF et annonce que la présidence de David LAPPARTIENT a été confirmée lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 12 septembre 2023.

Il relate le portage de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 de la France (AURA et Sud PACA). Les deux autres candidats sont la Suède et la Suisse. À l'issue de la première phase de la procédure, le CNOSF saura au mois de décembre si le CIO retient la candidature de la France pour intégrer la deuxième phase relative à l'attribution. La réponse définitive devrait intervenir à la fin de l'été 2024.

La campagne Pass Sport a été reconduite pour 2023, avec un objectif supérieur puisque le nombre de bénéficiaires devrait passer de 1,2 million à 1,8 million. Il importe que les clubs s'emparent de ce sujet et qu'ils s'inscrivent sur la plateforme ASO dédiée à ce dispositif.

Au travers un courrier, le président David LAPPARTIENT a réagi assez fortement à l'initiative de deux parlementaires qui ont créé une plateforme pour recueillir les témoignages de victimes de violences dans le sport alors que le ministère des Sports a mis en place depuis 2020 la plateforme « Signal Sport » dédiée aux dysfonctionnements observés dans l'univers du sport.

Pour information, Marie-Françoise POTEREAU a été nommée en qualité de membre du Conseil d'administration de l'ANS, tandis que le Président de la FFC a été nommé suppléant du Président pour ce même Conseil d'administration.

6. COJO

Michel CALLOT rapporte que le Test Event organisé le 24 septembre sur la colline d'Élancourt a permis de mettre à l'épreuve l'organisation logistique et opérationnelle en vue des Jeux olympiques Paris 2024 et de définir les améliorations nécessaires, comme des modifications concernant le parcours et les flux du public.

L'UCI a désigné les arbitres des Jeux olympiques et paralympiques 2024 : 43 arbitres ont été nommés, dont 7 Français. La France est par conséquent le pays qui compte le plus d'arbitres désignés.

- BMX Free Style : Romuald NOIROT ;
- BMX : Quentin BERTON ;
- MTB : Thierry NUNINGER
- Paracyclisme : Alain KOSZYCZARZ ;
- Piste : Morgane GARNIER ;
- Route : Gabriel BERTHELOT ;
- Commissaire technique : Laurent IDELOT.

7. ASO

Michel CALLOT relate les échanges entre la FFC et ASO concernant la finalisation du mécénat d'un million d'euros sur trois ans. Ce contrat a été renouvelé et Michel CALLOT remercie ASO et son Directeur Général Yann LE MOENNER.

Le travail assidu se poursuit entre la Fédération et ASO sur le dispositif « Elles arrivent » qui a été un véritable succès lors du Tour de France féminin. Cet événement, dont la communication a été excellente, a incontestablement véhiculé une image de la Fédération extrêmement positive. Eu égard au succès de ce dispositif, la FFC est à la recherche d'un partenaire afin de développer un circuit de sélection dans les régions, et ainsi de créer un réel marqueur auprès d'un public de jeunes femmes que la Fédération souhaite attirer vers ses activités.

Dans le cadre du Tour BPCO organisé par Philippe PONCET, et dont la FFC est partenaire, Michel CALLOT s'est déplacé à Bagnères-de-Bigorre. Il adresse tous ses remerciements à Gilles GIRARDOT qui a relayé cette opération dans son comité de manière remarquable.

Eu égard à l'obligation de poncer la piste du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les Jeux olympiques Paris 2024, la Fédération a organisé une réunion *in situ* avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le COJO. Nicolas ANDRÉ a sollicité un professionnel rompu aux ponçages de pistes de par le monde. Ce professionnel a

préconisé le ponçage de la piste à hauteur d'un millimètre, les réparations nécessaires et la repeinte de toutes les lignes. La durée de ces travaux est estimée à deux semaines. La FFC souhaite que lesdits travaux aient lieu absolument avant le 1^{er} janvier 2024 afin que les équipes de France puissent ensuite s'entraîner pleinement en prévision des Jeux olympiques.

La FFC a célébré cette semaine une remise officielle importante : le Centre national de cycliste de Saint-Quentin-en-Yvelines a été labellisé Grand INSEP. Michel CALLOT remercie Christophe MANIN et ses équipes pour le travail effectué sur ce dossier. La relation bâtie entre la FFC et l'INSEP est une relation solide.

Michel CALLOT évoque ensuite la situation du cyclisme sur Route Amateur qui est très impacté par la transformation profonde du cyclisme professionnel international. En effet, de plus en plus de cyclistes intègrent le monde professionnel avant l'âge de vingt ans, sous l'effet notamment des équipes Continentales Développement.

Pour faire face à cette situation, il est essentiel d'échanger avec un maximum d'acteurs de l'univers cyclistes dans le calme et la méthode pour avoir la vision de chacun. Une série de consultations a été lancée à cet effet par la Fédération qui souhaite proposer un nouveau modèle de Haut Niveau Amateur pour le premier trimestre 2024 en concertation avec le Conseil Fédéral, les Comités Régionaux, et la Commission Nationale Route, afin que les clubs puissent se projeter sereinement sur la saison 2025. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la FFC.

Enfin, il est annoncé qu'à l'instar d'autres fédérations sportives, la FFC fera l'objet d'un contrôle de la part de la Cour des comptes. L'ouverture dudit contrôle a été effectuée le 12 octobre à 16 heures 30 avec le Président de la Fédération, son Secrétaire général, son Trésorier général et son directeur financier. À l'issue de cette ouverture, la FFC a reçu le questionnaire introductif comportant 105 questions ouvertes qui devra être rendu avant le 22 novembre 2023.

Le Président remercie Michel CALLOT pour toutes ces informations précieuses qui enrichissent le Conseil Fédéral.

Marc FAYET revient sur les résultats mitigés de l'Équipe de France lors des Championnats du monde de Glasgow et souhaite savoir si une analyse a été réalisée sur les échecs des athlètes. Il relève que la pression médiatique était très élevée en ce qui concerne les résultats en sprint, et que l'échec semble avoir conditionné mentalement le reste de l'équipe. Aussi, serait-il pertinent de mettre en place une stratégie de cloisonnement entre les athlètes et les différents médias, d'autant que ces derniers ont parfois plus largement communiqué sur les échecs que sur les succès.

Michel CALLOT explicite que les facteurs de pression sont nombreux. En ce qui concerne le sport la pression sportive et médiatique était en effet extrêmement forte.

La FFC étant extrêmement attentive à la pression subie par les athlètes, une stratégie de cloisonnement a été mise en place par la DTN afin d'éviter au maximum les effets domino et les effets de déstabilisation de l'encadrement. S'agissant du traitement des résultats par les médias, il est en effet avéré que certains supports ont plus axé leurs articles sur les échecs de l'Équipe de France que sur les victoires.

Ce contexte traduit une certaine morosité sur les résultats de ces Championnats du monde alors qu'ils sont collectivement excellents au final.

Christophe MANIN remarque que la pression entretenue par les médias et l'État est telle que les athlètes doivent constamment être à leur meilleur niveau sur toutes les compétitions, et que le moindre faux pas n'est pas toléré. Il ajoute que certains éléments, en rapport avec divers sujets, ont contribué aux résultats hétérogènes des athlètes de l'Équipe de France, et ce, dans toutes les disciplines.

Ludivine DESMONTS-MORNET confirme la focalisation, à la fois sportive et médiatique, sur certains athlètes, même si le service communication travaille à la notoriété et à la médiatisation des autres athlètes Piste.

Yannick POUHEY explique qu'il importe de rester positif tout au long d'un événement et de réaliser le bilan de la performance des athlètes une fois qu'il est terminé. Il est essentiel que tous les acteurs conservent un niveau de moral élevé et qu'ils se détachent de la pression médiatique qui est inévitable lors d'un événement mondial.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ souscrit à ces considérations. Elle souligne qu'il est essentiel que les athlètes apprennent à s'affranchir de cette pression médiatique.

Le Président fait valoir que le détachement par rapport à la pression médiatique n'est pas aussi facile. En outre, il note que de manière générale, quel que soit le sujet traité, la presse s'intéresse plus aux dysfonctionnements qu'aux choses qui fonctionnent correctement.

Ludivine DESMONTS-MORNET signale qu'il est fort probable que les athlètes soient plus affectés psychologiquement par les commentaires négatifs véhiculés par les réseaux sociaux que par la façon dont la presse traite leurs performances.

Le Président partage cette considération.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

Michel CALLOT indique que tous les rapports détaillés des directions fédérales se trouvent sur la plateforme dédiée au Conseil Fédéral.

1. Ressources humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 65,92 ETP au 30 septembre 2023. La Fédération compte 58 salariés en CDI.

La DERS a quasiment finalisé ses nombreux recrutements en vue des prochains Jeux olympiques. Seuls deux postes restent à pourvoir.

Le plan de formation fédéral a été renforcé à la faveur du relèvement du plafond de subventions de l'AFDAS par l'État. Le service DRH a en conséquence relancé une série de formations collectives sur la sécurité, la transition écologique, le RGPD et ChatGPT.

Lors du CSE du mois de septembre, une notification a été effectuée concernant une décision unilatérale de l'employeur accordant une prime de partage de valeur de 400 euros pour tous les salariés. Ladite prime qui sera versée à la fin de l'année est exonérée de charges et n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Cette décision destinée à faire face au contexte inflationniste a recueilli des retours positifs de la part des salariés et du CSE.

La FFC a réalisé un correctif sur son index sur l'égalité professionnelle hommes-femmes au niveau d'un paramètre qui n'avait pas été intégré correctement. Ce correctif fait passer le niveau de l'index de 71 à 86 points sur 100. La FFC passe ainsi le seuil de 75 points en dessous duquel la formalisation d'un plan d'action est demandée (comme en 2022). Elle n'en poursuivra pas moins ses efforts en faveur de l'égalité professionnelle.

2. Numérique

Fabien RAFFOUX annonce que le nouveau système d'engagement a été mis en place en juin 2023 et que 340 clubs ont d'ores et déjà basculé sur cet outil pour effectuer leurs engagements. La nouvelle plateforme a pour objectif de remplacer tous les anciens systèmes devenus obsolètes (MAJ Engagements, MAJ Résultats et MAJ Épreuves) auprès des clubs, des équipes, des Comités Départementaux et des Comités Régionaux. La fin de l'ancien système se fera en trois étapes : MAJ Résultats sera arrêté avant le printemps 2024 ; MAJ Engagements avant l'été 2024 et MAJ Épreuves sera arrêté à la fin de l'année 2024. Il est précisé que lors du déploiement de cette solution, certains outils comme Cicleweb subiront des coupures d'une demi-journée lors du transfert des serveurs.

3. Juridique

Christophe LAVERGNE explique que la direction juridique est très impliquée dans le travail de la cellule de prévention et de lutte contre les violences sexuelles en lien avec les procédures disciplinaires mise en place par la FFC. Le 9 novembre 2023, la Fédération se rendra au ministère des Sports afin d'exposer son mode de fonctionnement sur ces problématiques et de faire part de ses manques en matière d'accompagnement des victimes ou des présumées victimes. Pour faire face à cette

situation, il serait pertinent que la Fédération collabore avec une association afin d'assurer un meilleur suivi psychologique des victimes ou des présumées victimes.

À la suite de la promulgation de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, certaines dispositions vont entraîner pour toutes les fédérations nationales des modifications statutaires. Lors de la dernière Assemblée générale, la FFC a adopté ses nouveaux statuts, et la direction juridique a élaboré un nouveau projet de règlement intérieur. Ces deux textes entreront en vigueur lors de la prochaine Assemblée générale électorale qui devra avoir lieu avant le 31 décembre 2024.

S'agissant de l'Union des fédérations de sports professionnels, dont la FFC est l'un des membres, la direction juridique participe aux travaux de cette union en vue de porter, de façon collective, une vision du modèle sportif français et rénover les textes qui régissent les relations avec les ligues créées par les fédérations.

Suite à la délibération de l'Assemblée générale de la FFC, la direction juridique, ainsi que ses conseils, en rapport avec les conseils de Hopscotch, partenaire économique de la Fédération, a travaillé sur l'élaboration des statuts de la SAS. Depuis, ces statuts ont été approuvés et signés de la part des deux associés et ont été enregistrés au RCS. De fait, la SAS a aujourd'hui sa propre personnalité morale.

La direction juridique a participé dernièrement à une réunion avec AXA, et WTW, le courtier de la FFC. L'objet de cette réunion était de faire une revue des dossiers relatifs aux sinistres les plus graves survenus depuis 2017, et de faire un point sur l'évolution procédurale des dossiers concernés et de discuter des provisions arrêtées par l'assureur. Enfin, la FFC a souligné, à l'appui des circonstances de certains sinistres, qu'une stratégie de prévention devrait pouvoir être élaborée et que ce sujet faisait partie des éléments retenus à l'occasion du dernier appel à concurrence.

Catherine GASTOU souhaite connaître la manière dont la FFC est informée des violences sexistes ou sexuelles et la procédure afférente.

Christophe LAVERGNE indique qu'il existe deux voies permettant de relayer des cas de violences sexistes ou sexuelles :

- les personnes peuvent envoyer un message à l'email spécifique du Comité d'éthique. Les signalements sont traités par une cellule composée de Marie-Françoise POTEREAU, référente fédérale désignée par le ministère des Sports, Mathilde DUPRÉ, et de la direction juridique. En fonction de la nature des faits allégués, la cellule peut soit saisir le Comité d'éthique pour une instruction qui a toute latitude pour entendre les différentes parties, rédiger son rapport, prendre une décision et saisir la Commission nationale de discipline en vue d'une procédure disciplinaire.
- Le deuxième canal possible est celui de la plateforme ministérielle « Signal Sport ». La FFC reçoit alors des signalements liés à des arrêtés préfectoraux

qui peuvent être pris sur tout le territoire national sur des interdictions d'exercer. Dans ces cas-là, la cellule fédérale ouvre systématiquement une procédure disciplinaire et les personnes concernées sont suspendues à titre conservatoire. À noter que le principe du contradictoire est totalement respecté.

Catherine GASTOU sollicite des précisions concernant les délais de traitement.

Christophe LAVERGNE spécifie que les délais varient en fonction des procédures, si elles sont administratives, disciplinaires ou pénales.

Michel CALLOT tient à remercier Marie-Françoise POTEREAU, Mathilde DUPRÉ et Christophe LAVERGNE pour la qualité de leur travail sur ce sujet extrêmement délicat.

Jean-Claude ESNAULT souhaite connaître la date de l'Assemblée générale électorale dans la mesure où les Comités Régionaux et les Comités Départementaux devront organiser leur propre Assemblée générale en amont.

Michel CALLOT confirme que les Assemblées générales des différents comités devront obligatoirement avoir lieu avant l'Assemblée générale électorale.

Yannick POUHEY annonce que la FFC a produit une note qui sera transmise aux élus du Conseil Fédéral durant la séance. Il est précisé que ladite note n'est pas définitive et qu'elle pourra être l'objet de modifications, du fait notamment du nouveau règlement intérieur.

V. INTERVENTIONS

1. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Xavier JAN salue le titre de champion d'Europe de Christophe LAPORTE et celui du relais mixte.

À date les équipes françaises comptent 68 victoires et les coureurs français totalisent 64 victoires. La France occupe actuellement la cinquième place du classement des nations. Le classement final interviendra le 17 octobre 2023.

Dans le classement mondial par équipe UCI World Tour, la position des équipes françaises est la suivante :

- Groupama-FDJ, 7^e place ;
- Cofidis, 15^e place ;
- AG2R Citroën Team, 18^e place ;
- Arkéa Samsic, 19^e place ;
- TotalEnergies, 22^e place.

Le classement mondial des équipes donne à voir l'écart existant entre les six premières équipes dont le nombre de points demeure très élevé et le reste du classement. À titre

d'exemple, UAE Team Emirates et Jumbo-Visma totalisent environ 30 000 points, alors que Groupama-FDJ en totalise environ 15 000 et Cofidis 10 000.

À noter que Paul PENHOËT, le vainqueur de la Coupe de France FDJ, est le plus jeune vainqueur de l'histoire de ladite coupe. Quant au classement par équipes, il a été remporté par l'équipe Cofidis.

La saison qui s'achève a vu l'émergence et la confirmation de jeunes talents comme Romain GRÉGOIRE, Lenny MARTINEZ, Kevin VAUQUELIN et Paul PENHOËT.

Cette fin de saison correspond aussi à la fin de carrière de plusieurs champions, tels que Thibaut PINOT qui a fait vivre un moment exceptionnel au public lors de l'avant-dernière étape du dernier Tour de France ; Nasser BOUHANNI qui totalise 78 victoires, Tony GALLOPIN, Maxime BOUET ou encore Matthieu LADAGNOUS, Laurent PICHON et Pierre-Luc PÉRICHON.

Le Tour de la Provence réintègre le calendrier en 2024. Toutefois, il convient de souligner la fragilité de certaines épreuves et de préciser que la DNCG a rejeté en première instance l'inscription des épreuves du Grand prix de Plouay et de la Route d'Occitanie en raison de l'absence de certains éléments. Les organisateurs de ces épreuves ont fait appel de cette décision auprès du Conseil fédéral d'appel. Eu égard à la fragilité des épreuves particulièrement préoccupante, il est urgent de mener une réflexion sur cette question afin d'assurer leur pérennité.

L'ensemble des équipes existantes ont déposé un dossier auprès de la DNCG pour 2024.

À noter la création de deux structures Continentales réserves, orientation qui suit celle observée ces dernières années en raison du départ de plusieurs jeunes coureurs dans des équipes étrangères. Cette situation n'étant pas sans conséquence pour les équipes Amateurs, une réflexion a été engagée avec la FFC sur ce sujet d'une grande importance, et les échanges entre la Ligue et la DTN sont nombreux.

À la suite de la modification réglementaire relative à l'indemnité de compensation de la formation entrée en vigueur au 1^{er} juin 2023, les fédérations sportives devront s'assurer du versement dans les délais réglementaires. En conséquence, une coordination devra être mise en place entre la LNC et la FFC sur ce sujet.

Le cyclisme vit actuellement une situation paradoxale : en effet, bien qu'il bénéficie d'un engouement populaire spectaculaire qui est associé au rajeunissement du public des bords de route et à une pratique du vélo de plus en plus tendance, la baisse des jeunes licenciés ne cesse de s'accroître et la difficulté des équipes à trouver des sponsors demeure prégnante. Il est peu probable que cet engouement perdure si le nombre d'équipes en compétition devait drastiquement se réduire. En 2024, avec la disparition de deux équipes Pro Team, il restera plus que seize équipes Pro Team.

Lors de ces dernières semaines, les équipes Jumbo-Visma et Soudal-Quick Step, respectivement deuxième et troisième du classement, ont offert un piètre spectacle en sous-entendant qu'elles pouvaient remettre en question des contrats d'ores et déjà signés avec des coureurs au prétexte qu'un investisseur désirait modifier la composition de l'équipe. Il est évident que ce type de comportement émanant d'investissements majeurs ne manquera pas d'affecter la situation et l'image du cyclisme professionnel. À ce jour, les perspectives d'avenir de l'équipe Soudal-Quick Step demeurent incertaines pour l'année 2024.

Aujourd'hui, deux approches culturelles coexistent en matière de cyclisme professionnel : une approche anglo-saxonne, basée sur un modèle économique, et une approche latine, basée principalement sur le sport. Ces deux visions totalement distinctes sont à l'origine de nombreuses incompréhensions. Si l'équilibre est extrêmement difficile à trouver eu égard à la mondialisation du vélo, il est absolument nécessaire de préserver l'Europe, terre de vélo.

2. Directeur du pôle médical

Éric MEINADIER annonce que la FFC a fait parvenir au ministère des Sports le plan de prévention du dopage qui contient six axes :

Axe 1 : Organisation des acteurs du plan de la prévention avec un référent antidopage (Emma VIVIER) ; un comité de pilotage du plan ; une commission consultative et un comité d'experts-terrain.

Axe 2 : Priorité à l'éducation afin que les coureurs aient conscience des enjeux et des conséquences du dopage sur leur santé, sur la crédibilité du sport ; pour leur donner des outils destinés à contrer le dopage non intentionnel ; et pour leur apprendre à repérer leur vulnérabilité potentielle. Les actions *ad hoc* sont :

- La définition des publics cibles.
- Le recensement des éducateurs.
- La formation des éducateurs.
- La coordination des actions sur le territoire.
- La supervision, l'évaluation et le suivi des actions.
- Les spécificités sur les DROM-COM

Axe 3 : Formation des sportifs, des bénévoles et des encadrants avec :

- Une formation des escortes antidopage.
- Un ajout d'un module ADEL de l'Agence mondiale de l'antidopage dans la formation DEJEPS/entraîneurs fédéraux.
- Une formation des sportifs fédéraux de haut niveau avec une formation Sportive et Citoyenne, et un programme d'éducation du sportif de niveau national ADEL.

Axe 4 : Intervention, communication et sensibilisation avec la mise en place d'un site Internet dédié au grand public et un autre dédié aux sportifs et aux encadrants avec la

mention « Signaler un fait de dopage ». Une réflexion est en cours afin de sensibiliser les clubs, notamment au travers de la création d'un label « intégrité ».

Axe 5 : Suivi des sanctions de l'AFLD : la direction juridique informe le Comité régional qui gère l'interdiction de licence et de participation aux compétitions. En cas de non-respect des interdictions, le Siège fédéral est de nouveau saisi du dossier.

Axe 6 : Coopération avec l'AFLD en matière de lutte contre le dopage avec :

- La communication au département des contrôles de l'Agence de toutes les informations relatives à la préparation, à l'organisation et au déroulement des entraînements et des manifestations sportives.
- La collaboration aux enquêtes de l'AFLD.

Cathy MONCASSIN souhaite connaître la procédure concernant l'inscription des éducateurs aux formations antidopage.

Éric MEINADIER répond que dans un premier temps il convient de lui faire parvenir un email avec le nom des éducateurs. Les formations commenceront en janvier 2024.

Nicolas ROUGEON demande si la formation antidopage est obligatoire pour les escortes. Il est certain que beaucoup ne sont pas formées.

Éric MEINADIER signale que le principe est de mettre en place des formations e-learning pour que toutes les escortes soient formées à l'antidopage.

Yannick POUHEY confirme que la formation des escortes n'est pas obligatoire. Pour autant, elle est très fortement recommandée, notamment pour des raisons liées aux procédures.

Marc FAYET sollicite des précisions sur les contenus des formations.

Éric MEINADIER explicite que la formation aborde le rôle de l'escorte, le déroulé d'un contrôle antidopage et les relations avec les instances locales.

Alfred DEFONTIS note que la formation est essentielle pour pouvoir accompagner les coureurs.

Christine BAROCHE fait savoir qu'elle a été formée par l'AFLD pour être escorte. La formation qui dure cinq heures comporte les sujets suivants : le comportement de l'escorte vis-à-vis du coureur ; les dix étapes du contrôle antidopage ; les droits et les responsabilités de l'athlète ; les risques s'il refuse de se soumettre au contrôle. À l'issue de cette formation, l'AFLD donne un agrément permettant de superviser les mictions, ce que ne peuvent pas faire les autres escortes.

Éric MEINADIER annonce que la FFC a participé à un appel à projets de l'ALFD et du Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec l'université Nice-Côte d'Azur. La Fédération a été retenue pour mettre en place le jeu « CyClean », outil pédagogique d'éducation

antidopage avec des bases scientifiques qui s'adresse aux plus jeunes. Ledit outil répond au standard international pour l'éducation de l'AMA ; aux lignes directrices du standard international pour l'éducation et au cadre d'apprentissage du sportif de l'AFLD est en lien avec la revue de la littérature scientifique en matière d'éducation antidopage et avec le travail de thèse de Valentine FILLEUL.

Les publics ciblés sont les jeunes âgés'âges de 8 à 13 ans et de 14 à 16 ans. Les objectifs de ce jeu sont la prévention de l'antidopage et l'éducation précoce pour apporter des connaissances aux jeunes sportifs et à leur entourage. Il est encadré de différentes modalités d'évaluation. Les phases de tests devraient être lancées entre novembre et décembre sur quelques centres, avant une diffusion plus large.

Éric MEINADIER annonce ensuite que l'UCI a opté pour une position plus exclusive vis-à-vis de l'accès aux compétitions internationales des femmes transgenres en adoptant le principe suivant : ne pourront accéder aux compétitions que les femmes dont la transformation — hormonale ou chirurgicale — a été faite avant la puberté.

En conséquence, l'article 2 sur les règles de suivi hormonal de la transformation mentionné dans le chapitre V relatif aux conditions d'éligibilité des personnes transgenres à la licence FFC et aux compétitions autorisées ou agréées par la FFC a été revu comme suit :

« 2.2. Transgenres Hommes-Femmes (H-F) :

2.2.1- Pour toute prise en compte d'une demande ou d'un renouvellement de licence donnant accès aux compétitions et aux épreuves de masse, en plus des conditions précisées au point 1.1, une femme transgenre devra :

- *N'avoir connu aucun stade de la puberté masculine au-delà du stade 2 de Tanner ou après l'âge de 12 ans (selon la première de ces éventualités).*
- *Communiquer, les éléments de preuve du maintien continu, depuis la puberté, de son taux de testostérone sérique en deçà de 2,5 nmol/L — sauf si elle est en mesure de prouver qu'elle a subi une gonadectomie ou autre procédure ayant réduit son taux de testostérone de manière inévitable et permanente en deçà de 2,5 nmol/L.*
- *Maintenir à tout moment son taux de testostérone sérique en deçà de 2,5 nmol/L, selon les modalités et la fréquence qui lui seront précisées par la commission médicale.*

2.2.2- Si, après évaluation du dossier par un groupe d'expert (cf. §1.1), la commission médicale décide que les preuves fournies ne sont pas suffisantes, elle devra communiquer une explication des motifs de cette décision. Le cas échéant, elle devra préciser ce que l'athlète doit faire pour valider son éligibilité. Elle précisera notamment les conditions de contrôle du maintien de la testostéronémie en deçà de 2,5 nmol/L ;

elle définira la durée de la période de contrôle ainsi que la fréquence des tests sanguins.

2.2.3 Les testostéronémies demandées par la FFC devront être réalisées en utilisant une technique d'analyse de chromatographie liquide couplée à une spectrométrie de masse (LC-MS/MS). »

Lors de sa séance de jeudi 12 octobre 2023, le Bureau Exécutif a approuvé l'intégration de cette évolution dans sa réglementation.

Michel CALLOT indique que la ministre des Sports a mis en place un groupe d'experts parmi lesquels figurera Marie-Françoise POTEREAU pour appréhender une approche globale du sport français sur la question de la participation des transgenres aux compétitions.

À noter que la question de l'identité d'une personne transgenre lors de la prise de licence risque d'être problématique si elle souhaite participer à une compétition sans en informer la Fédération en amont, car les outils de vérification sont pour l'heure inexistant. Le seul élément que la FFC peut contrôler est la pièce d'identité, laquelle évolue lorsqu'une personne change de genre.

Nicolas ROUGEON s'enquiert des actions mises en œuvre par l'UCI pour pallier l'impossibilité de vérifier le genre initial d'une personne souhaitant participer à une compétition.

Michel CALLOT indique que la traçabilité de ce sujet est extrêmement complexe, et que l'UCI, à l'instar de la FFC, tente de parer des cas révélés ou avérés sur le terrain. En conséquence, elle ne peut être que dans la réaction.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier l'article 2 concernant les règles de suivi hormonal de la transformation — mentionné dans le chapitre V relatif aux conditions d'éligibilité des personnes transgenres à la licence FFC et aux compétitions autorisées ou agréées par la FFC.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN expose le programme olympique de Paris 2024 comme suit :

- 27 juillet : contre-la-montre.
- 28 et 29 juillet : épreuves VTT Hommes, puis Femmes.
- 27 juillet : contre la montre Femmes puis Hommes
- 30 juillet : épreuves de qualification pour le BMX Freestyle.
- 31 juillet : finale BMX Freestyle.
- 1^{er} août : épreuves de qualification pour le BMX Racing.

- 2 août : finale BMX race.
- 3 août : épreuve en ligne Hommes
- 4 août : épreuve en ligne Femmes
- Du 5 au 11 août : cyclisme sur Piste.

Au total, la France disputera 22 épreuves, 11 garçons et 11 filles.

S'agissant des disciplines, le bilan à date est le suivant :

- Route : les qualifications se jouent sur le ranking des huit meilleurs coureurs pour chaque nation. En ce qui concerne la course en ligne Femmes, le maximum est de quatre sportives, mais la France n'en aura que trois ; et pour la course en ligne Hommes, si le ranking actuel se confirme, les coureurs seront au nombre de quatre, soit le maximum. Pour le contre-la-montre Femmes, deux coureuses seront présentes, tandis que le contre-la-montre Hommes n'aura qu'un coureur.
- VTT Cross-country : les quotas maximums (deux pour les filles et deux pour les garçons) seront atteints. Le Test Event a permis de confirmer que le parcours convenait aux athlètes français.
- BMX Freestyle : les dernières manches qualificatives auront lieu à Shangaï en mai 2024 et à Budapest en juin 2024. Le quota maximum est de deux athlètes pour les femmes et deux pour les hommes, mais les projections établissent la qualification d'un seul quota pour chaque catégorie.
- BMX Race : sur les trois quotas femmes possibles, la France devrait avoir une seule pilote au départ, tandis que les hommes devraient en avoir trois. La plus grande inconnue est liée aux blessures.
- Piste : la poursuite par équipes devrait afficher quatre coureurs au départ Hommes et quatre coureuses au départ Femmes. Il est de même pour la vitesse par équipes Hommes. En revanche, la vitesse par équipes Femmes ne compte que trois sportives.

En ce qui concerne les Championnats du monde de Glasgow, l'Équipe de France a remporté au total neuf médailles (deux titres et sept médailles), soit le même nombre de médailles que lors des Championnats du monde 2022 qui avaient eu lieu en France. Pour rappel, les Britanniques ont obtenu dix médailles alors qu'ils concouraient à domicile. À date, tous les indicateurs sont par conséquent très encourageants.

Les objectifs pour 2024 sont les suivants :

- Préparer les cyclistes et les pilotes pour l'échéance olympique, sans tomber dans la course aux quotas. À noter qu'à la faveur d'une collaboration étroite avec Le Coq Sportif et Look, les athlètes disposeront d'une combinaison et d'un

vélo extrêmement performants. La totalité du matériel qui sera utilisé aux Jeux olympiques a été déclarée à Glasgow.

- Optimiser le suivi médical des potentiels olympiens, car selon une étude britannique, « *les sportifs médaillés aux Jeux olympiques sont celles et ceux qui sont les moins blessés ou malades l'année précédente.* »
- Ancrer les habitudes de fonctionnement de l'Équipe de France, notamment en raison de la libération des espaces techniques à partir de juin 2024 et la sortie des installations sportives au plus tard le 12 juillet 2024, sortie la DTN prépare depuis deux ans.
- Fédérer toujours plus de supporters et supportrices.

Christophe MANIN adresse tous ses remerciements aux dirigeants fédéraux qui n'ont cessé d'œuvrer pour que les équipes puissent disposer du vélodrome le plus longtemps possible et que le déménagement se déroule dans les meilleures conditions.

Jean-Michel RICHEFORT demande quels sont les lieux où se dérouleront les entraînements de la Piste et du BMX une fois que les équipes auront quitté le vélodrome.

Christophe MANIN répond qu'à partir du 12 juillet, la préparation sportive terminale se fera à Roubaix et à Aigle en Suisse, et à Sarriens pour le BMX.

Catherine GASTOU salue l'exposé très pédagogique de Christophe MANIN.

Elle sollicite des informations concernant la préparation mentale des athlètes et la gestion de la communication, presse et réseaux sociaux.

Christophe MANIN explique que des préparatrices mentales ou des préparateurs mentaux suivent les athlètes, soit de manière collective, soit de manière individuelle. Toutefois, il est certain que l'âme de l'équipe et la relation interpersonnelle entre les entraîneurs et les sportifs conditionneront la réussite des athlètes. Par ailleurs, il tient à faire valoir que la collaboration étroite entre la communication et la DTN est un élément essentiel dans la préservation du mental des athlètes.

Ludivine DESMONTS-MORNET explique que son service organise un Content Day au mois de novembre, avec plus de trente athlètes qui ont confirmé leur présence à cet événement. Durant ces deux journées, des vidéos et des contenus seront produits pour être ensuite utilisés tout au long de l'année 2024 pour valoriser les athlètes et les disciplines. Lors de ce rendez-vous, les quarante règles des Jeux olympiques seront en outre rappelées aux athlètes.

En dépit d'un programme assez chargé, ce Content Day sera aussi un véritable moment de partage et de convivialité qui verra également la présence de quelques journalistes.

Catherine GASTOU relate l'exclusion de coureurs belges accusés de gestes discriminatoires et souligne qu'il conviendrait de sensibiliser les athlètes aux us et coutumes des différents pays afin d'éviter ce type de comportement.

Xavier JAN annonce que Florian ROUSSEAU s'exprimera lors de l'Assemblée générale de la LNC du mois de décembre sur le projet des Équipes de France dans le cadre des Jeux olympiques.

VI. POINT À DATE SUR LES GROUPES DE TRAVAIL

1. Circularisation des comptes des Comités Régionaux

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ rappelle que le plan d'action proposé par le groupe de travail lors du Conseil Fédéral du mois de juin avait été validé.

Depuis, plusieurs entretiens ont eu lieu entre les différents protagonistes, et il a été décidé de simplifier l'enquête interne et en la transformant en une fiche d'identification qui sera envoyée à chaque Comité Régional (coordonnées du président, du trésorier, du responsable administratif, du secrétaire général, du commissaire aux comptes le cas échéant, et numéro de Siret).

Un espace sur OneDrive a été créé par Fabien RAFFOUX dans lequel les Comités Régionaux pourront déposer leurs fichiers comptables en toute confidentialité : les Comités Régionaux auront accès uniquement à leur propre compte. L'utilisation de cette solution se révèle assez simple.

Un projet de webinaire annuel piloté par Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX est à l'étude afin de tisser un réseau entre les trésoriers et les responsables administratifs de chaque Comité Régional.

Un travail concernant le panorama général des Comités Régionaux avec indicateurs sur les pourcentages de retour sera effectué.

Le groupe de travail adresse tous ses remerciements à Yannick POUEY qui a mis en lumière la nécessité de cette circularisation des comptes lors de la réunion des personnels administratifs des 13 et 14 septembre 2023. Il semblerait que les participants en aient pris conscience.

Christophe XHONNEUX tient à apporter les deux éléments suivants :

- Le commissaire aux comptes du Siège fédéral demande que l'état des dettes de chaque Comité Régional lui soit envoyé dans le cadre de son obligation liée à la vérification des comptes.

- Eu égard à l'obligation statutaire de la FFC, le Siège fédéral doit récupérer l'état financier de chaque Comité Régional que le commissaire aux comptes pourra consulter à titre indicatif.

Le Président salue le travail réalisé par le groupe de travail pour la mise en place de la circularisation des comptes des Comités Régionaux.

2. Système de vote

Nicolas ROUGEON détaille les quatre outils identifiés :

- L'outil relatif à l'Assemblée générale est en place.
- L'outil Teams utilisé lors des réunions en visioconférence a été testé par Fabien RAFFOUX.
- S'agissant des votes hors temps de réunion, l'outil Balotilo fonctionne de manière satisfaisante.
- Le travail se poursuit concernant les votes lors des séances du Conseil Fédéral, notamment sur le sujet de la mixité présentiel/distanciel.

Christian LAZARINI rappelle que les membres du Conseil Fédéral en visioconférence ne peuvent voter lors des délibérations.

Le Président le confirme.

Carole GAMBA note que les élus, y compris ceux en présentiel, pourraient voter de manière anonymisée grâce à leur tablette numérique ou à leur smartphone.

Le Président indique qu'il s'agit en effet d'une piste de réflexion.

Michel CALLOT craint que l'anonymisation des votes exprimés en présentiel constitue un danger pour la vie associative. Il importe que les membres du Conseil Fédéral puissent formuler leurs opinions, lesquelles reflètent celles des personnes qui les ont élus. Cette expression ne doit pas être dissimulée derrière un vote anonymisé.

Nicolas ROUGEON précise que le vote en présentiel anonymisé ne constitue pour l'heure qu'une piste de réflexion.

Le Président observe que certains votes peuvent requérir l'anonymat.

Fabien RAFFOUX précise que l'outil Teams permet d'anonymiser ou pas les votes. La principale problématique concerne la résistance de la borne Wifi.

Joël MARTINEZ relève que l'unicité du vote est essentielle. Il souhaite savoir si ce principe pourra être assuré par voie électronique.

Fabien RAFFOUX affirme que l'unicité des votes via Teams est parfaitement assurée à condition que chaque personne se connecte avec un mot de passe. L'outil Balotilo permet également l'unicité des votes. Le principal enjeu demeure l'identité de la personne qui vote, notamment lorsque la caméra du support informatique est éteinte.

3. Réforme des mutations

Didier MARCHAND relate l'absence de retour concernant les comptes de formation sur les U19, situation qui pose problème aux clubs. Par ailleurs, certains clubs sont impactés par le tarif très compétitif des mutations U19 pour les Open 1, Open 2, Open 3 et Access, et les prive des droits de formation dont ils bénéficiaient auparavant.

Yannick POUHEY fait valoir la nécessité de réfléchir à cette situation pour la saison prochaine afin d'améliorer le système. Il invite le groupe de travail à communiquer ses propositions par écrit en juillet au Bureau Exécutif pour qu'il puisse statuer sur ce sujet.

Didier MARCHAND confirme que le groupe de travail transmettra des propositions au Bureau Exécutif.

Jean-Michel RICHEFORT souhaite savoir si le groupe de travail a mené une réflexion sur la dématérialisation du système des mutations.

Didier MARCHAND répond que le groupe de travail mènera également une réflexion sur ce sujet.

Yannick POUHEY alerte sur la nécessité de faire preuve de prudence sur ce point, car il importe absolument de mettre en place un encadrement spécifique — lequel devra être défini en amont — pour chaque catégorie, ce que ne font pas aujourd'hui tous les Comités Régionaux. En conséquence, cette dématérialisation ne pourra avoir lieu que lorsque le process *ad hoc* aura été parfaitement défini.

4. Stratégie vis-à-vis des affinitaires

Alain GHILONI rappelle que plusieurs pistes de réflexion ont été exposées lors du Conseil Fédéral du mois de juin et que depuis, des propositions ont été développées.

Il donne lecture du compte rendu de la réunion du groupe de travail qui s'est tenue en visioconférence le 3 octobre 2023.

« Nous avons partagé et consulté, le projet de dépoussiérage de la Convention mixte FFC/FSGT qui à l'origine date de 1997. Nous rappelons qu'un groupe de travail et des contacts avec la FSGT entre 2017 et 2019 laissaient entrevoir la possibilité d'actualiser ladite convention. Celle-ci est à date encore plus obsolète, surtout concernant les catégories compte tenu de notre récente réforme des licences.

Chez nous en 1997, c'était Élite et National ; actuellement ces catégories sont passées Élite et Open... et entre temps sur le projet, nous étions sur 1, 2, 3... PC et PCO. Pour exemple, ils sont restés sur les 200 points...

Question : Est-ce le moment, demain ou dans un avenir proche, pour renouer le contact, en se servant de cette réforme ?

Nous pourrions ainsi reprendre les bases de la convention restée dans les tiroirs en l'actualisant, nous servant de ce support. Ce serait renouer le dialogue et réaffirmer notre position d'autorité délégataire.

Nos réflexions :

- Ce n'est pas aux affinitaires de décider pour nous, c'est à nous de faire valoir notre responsabilité et d'estimer "qui" de chez nous peut courir chez nos concurrents.*
- Nous sommes conscients de devoir faire face à une concurrence frontale.*
- Nous constatons que peu de départements et de régions ont en place une Commission Mixte FFC/FSGT.*
- Nous devons être généraux et synthétiques dans les échanges auprès de nos licenciés, mais affirmatifs.*
- Certains départements sont actifs, voire plus que nos structures FFC.*
- Nous devons reconquérir le terrain et attirer de "nouveaux clients".*

Pour ce faire, il convient de :

- Sensibiliser nos clubs, dirigeants, coureurs, élus.*
- Reprendre le contact et réactualiser la convention, compte tenu de la réforme des licences.*
- Mettre en place une offre qui part de nos régions et départements vers nos coureurs, organisateurs, etc.*
- Associer l'offre à la demande. À titre d'exemple, en Île-de-France, le nombre le plus élevé d'Access se trouve en Seine-et-Marne : l'offre et le potentiel sont donc présents. Dans les Yvelines, c'est le contraire, l'offre et le potentiel se trouvent chez nos concurrents. Cherchons à inverser le système dans les secteurs où nous sommes en faiblesse.*
- S'assurer de l'adhésion de nos clubs et de nos coureurs sans lesquels rien n'est possible.*

- Les reconquérir en proposant une offre de proximité.
- Envoyer des signes forts vers nos troupes, car tout se joue ou presque sur les calendriers.
- Pouvoir proposer des épreuves populaires promotionnelles.
- Faire preuve de volonté pour chaque étape.
- S'agissant des calendriers et de leur établissement : l'impact des organisations est un élément clé.
- Quels moyens de contrainte avons-nous pour réduire l'impact des affinitaires ? Nous avons peut-être des contraintes ou des obligations pour nos clubs labellisés — DN — toutes disciplines — label FFC.
- Mis en place d'un cahier des charges et organisations obligatoires, à condition de s'assurer en amont du respect des lois.
- Pour les épreuves U15 et U17, proposer gracieusement une Access ou le contraire.
- Devons-nous proposer l'intégration d'un championnat de France Access Route dans notre calendrier fédéral ?
- Nous devons faire respecter ce qui constitue notre propriété, faire en sorte que les affinitaires n'utilisent pas nos logos, nos images et nos actions ou qu'ils ne soient pas copiés.
- Réagir quand nous constatons des abus dans ce sens auprès des responsables, auprès de la FFC en région ou directement au Siège fédéral, suivant les cas.

Pour conclure :

- Nous remettre en question et faire de nouvelles propositions vers nos pratiquants de base, afin d'assurer notre pérennité.
- Amplifier nos échanges lors de la mise en place des calendriers régionaux et départementaux.
- Faire des propositions fermes et efficaces.
- Notre réflexion n'est pas totalement aboutie pour le moment : nous sommes en recherche de véritables propositions et nous avons plusieurs pistes qui seront à l'ordre du jour de nos prochains travaux.

- *En même temps, nous pensons à la relève de l'après 2024, car plusieurs de nos dirigeants s'en inquiètent, car certains de nos cadres dirigeants seront en retraite associative.*
- *Nous chercherons à ne pas heurter et à ne pas attaquer les opposants, y compris dans nos rangs, ainsi que ceux qui sont attirés par la concurrence. Néanmoins, nous devons être persuasifs.*
- *Nous devons être prudents et conciliants, tout en restant fermes lors de situations lors desquelles nous défendons et mettons en avant les missions qui incombent à notre Fédération et qui lui sont confiées par notre ministère de tutelle. »*

Le Président remercie Alain GHILONI pour ce compte rendu précis.

Il évoque le basculement des épreuves FFC sur la FSGT qui se fait de manière totalement impunie alors que la Convention l'interdit, ainsi que l'utilisation du logo FFC sur des affiches d'épreuves FSGT qui induit en erreur les coureurs qui pensent participer à une épreuve organisée par la FFC.

Il rapporte le cas d'un organisateur passé de la FFC à la FSGT pour des raisons financières, mais qui sollicite une labellisation en N3. Face à ces différentes situations, il est essentiel que la Fédération fasse preuve de plus de fermeté.

Nicolas ROUGEON observe que dans le cadre des courses Ufolep, certains organisateurs n'assurent pas tous les coureurs. De plus, à l'issue d'une étude comparative effectuée sur un organisateur de cyclo sportive, il s'est avéré que la proposition de FFC était moins onéreuse que celle des affinitaires, d'autant que chaque coureur est assuré.

Jean-Claude ESNAULT demande s'il est possible d'exiger de la part des clubs labellisés une exclusivité pour la FFC, mention qui figurerait dans leur cahier des charges.

Yannick POUHEY propose qu'une réunion sur cette question soit organisée entre le groupe de travail et le Bureau Exécutif. Cependant, la mise en place d'une telle mesure ainsi que son respect nécessiteront l'appui des Comités Régionaux.

Il rappelle par ailleurs que la concurrence des fédérations affinitaires est fortement corrélée aux calendriers régionaux : plus l'offre est intéressante, moins l'attraction pour les affinitaires est élevée.

Pascal SERGENT souligne qu'il est nécessaire que la FFC soit beaucoup plus stricte en ce qui concerne la participation des clubs aux épreuves des affinitaires et qu'elle diffuse une communication claire sur les tarifs des différentes fédérations sur lesquels beaucoup de fausses informations circulent.

Enfin, la FFC doit refuser aux équipes DN de la FFC et aux clubs labellisés la double affiliation avec une fédération affinitaire.

Benoît CORDIER partage totalement ces considérations. Il évoque aussi le cas des arbitres qui sont tout au long de l'année formés par la FFC et qui exercent leurs fonctions sur des épreuves affinitaires. Aussi est-il important d'agir sur ce point.

À noter que face à ces différentes situations, le Comité Régional de Bourgogne-France-Comté s'appuie sur le règlement intérieur des sélections qui interdit aux jeunes licenciés de courir pour des affinitaires s'ils veulent être sélectionnés pour les compétitions fédérales. À titre d'exemple, le Comité Régional avait refusé de sélectionner Lenny MARTINEZ qui avait participé à une épreuve FSGT.

Lors d'une telle décision, il est essentiel de la faire connaître à l'ensemble des licenciés pour qu'ils aient pleinement conscience des risques qu'ils encourent.

Le Président revient sur les propos de Benoît CORDIER concernant les arbitres qui officient sur des épreuves affinitaires alors que certains comités peinent à trouver des arbitres pour leurs compétitions. Il s'agit d'un réel problème.

Carole GAMBA spécifie que la situation est identique pour les éducateurs ayant le brevet fédéral, mais qui exercent leur fonction dans une fédération affinitaire.

Michel CALLOT salue la qualité de réflexion du groupe de travail qui propose notamment des solutions originales et des produits plus audacieux pour que la Fédération soit plus concurrentielle et attractive. Il est essentiel que la FFC revoie ses propositions et adapte son offre à la base.

Il évoque la possibilité d'échanges avec les fédérations affinitaires qui permettraient de mettre en place une stratégie commune issue de la réorganisation.

VII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU relate le parcours de la flamme et annonce que les deux sites retenus pour le cyclisme sont le mont Saint-Michel (passage de la flamme le 31 mai) et le mont Ventoux (passage le 19 juin). Le service de communication travaille de concert avec les Comités Régionaux et Départementaux *ad hoc* sur la liste des équipes et des officiels qui seront présents lors de cet événement.

Elle évoque le marathon populaire organisé par le COJO. Il se tiendra le 10 août 2024 et comprendra deux courses : un marathon et une course de dix kilomètres. La FFC disposera de quatre dossards pour les élus fédéraux, trois dossards pour les cadres techniques, et trois pour les salariés. Un appel à candidatures a été réalisé au sein de

la Fédération. S'agissant des élus fédéraux, l'attribution se fera ce jour, lors du Conseil Fédéral.

Les candidats pour le dix kilomètres sont : Christine BAROCHE, Magali DRÉANT, Gwenaëlle MADOUAS, Vincent DEDIEU, Nicolas ROUGEON.

Les candidats pour le marathon sont : Gwenaëlle MADOUAS et Vincent MARGOTTON.

Le Président et Michel CALLOT désignent Christophe MANIN, représentant de l'État, pour tirer au sort les élus qui porteront le dossard pour l'épreuve du dix kilomètres.

À l'issue du tirage au sort, Vincent DEDIEU et Magali DRÉANT sont sélectionnés pour porter le dossard lors de l'épreuve du dix kilomètres.

Quant au marathon, les dossards sont attribués d'office à Gwenaëlle MADOUAS et Vincent MARGOTTON.

Michel CALLOT adresse tous ses vœux de réussite aux participants.

VIII. COMMISSIONS SPORTIVES

1. E-Cycling

Nicolas ANDRÉ indique que la Commission Nationale propose un règlement plus spécifique aux épreuves des Coupes de France (qui ont lieu en distanciel) et aux épreuves des Championnats de France (qui ont lieu en présentiel). Ce règlement (cf. annexe) aborde tous les cas, et notamment ceux liés à la déconnexion des appareils.

Il tient à remercier la Commission Nationale et Marie-Laure LÉVITÉ, spécialiste du E-Cycliste, pour leur précieuse collaboration dans la rédaction de ce règlement.

Le Président met aux voix le règlement E-Cycling Coupes de France/Championnats de France proposé par la Commission Nationale.

Le règlement E-Cycling Coupes de France/Championnats de France est validé à l'unanimité des votants.

2. Route

Marc TILLY aborde la participation aux Coupes de France et rappelle que le Conseil Fédéral du mois d'octobre 2022 a validé le nombre de coureurs (5 à 8 coureurs) pour les épreuves N3 compte tenu de l'incertitude liée au nombre de structures N3 labellisé en octobre 2022. Or, cette différence numérique aux départs des épreuves N3 a créé quelques difficultés entre les clubs N3 pendant la saison 2023. Pour pallier ces difficultés, la Commission Nationale propose de porter à 6 coureurs Élite ou Open 1 ou Open 2 le nombre de participants à la Coupe de France N3. Le nombre de coureurs serait ainsi aligné sur toutes les Coupes de France.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier le nombre de coureurs aux épreuves N3 de la Coupe de France.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Marc TILLY explique que la Commission Nationale souhaite qu'un coureur qui intègre un club après le 1^{er} mars 2024, date de la demande de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne puisse pas participer aux épreuves de la Coupe de France des clubs N1/N2/N3. Cette règle devra être identique aux épreuves de Coupe de France N Hommes et N Femmes.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Marc TILLY déclare que pour la saison 2024, la notion d'effectif déclaré pour les N hommes et N Femme a été validée pour le calcul des points sportifs sur chaque saison composant la biennale. Ainsi, seuls les coureurs composant l'effectif déclaré peuvent marquer des points pour leur équipe labellisée (8 meilleurs « scorers » chez les hommes et 6 meilleures « scoreuses » chez les femmes). Néanmoins, les coureurs(es) souhaitant participer aux épreuves de Coupes de France ne devront pas forcément appartenir à l'effectif déclaré, mais devront être licenciés avant le 1^{er} mars 2024 dans le club labellisé. Ces modifications offriront une meilleure lisibilité sportive et une vision plus fine des classements des femmes, notamment celui des femmes.

Christian LAZARINI souhaite connaître les modalités en vigueur en cas de coureurs blessés dans l'effectif déclaré.

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition exposée par Marc TILLY.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Marc TILLY évoque les engagements tardifs sur les épreuves sur Route et Coupes de France et explique que la Commission Nationale Route propose un engagement possible au-delà du délai réglementaire (72 h avant l'épreuve) permis dans l'outil d'engagement Cicleweb avec un tarif spécifique*. Cette proposition a pour objectif de faire respecter les dates limites. À l'instar d'autres disciplines de la FFC, cette pénalité serait dissuasive et apporterait de la rigueur à l'acte d'engagement.

**Montant spécifique par jour d'épreuve — 30 euros à facturer au club en supplément du droit d'engagement – Process via les Comités Régionaux restant à finaliser dans Cicleweb en termes de facturation et d'encaissement.*

Le Président met aux voix la proposition visant à mettre en place une pénalité de 30 euros pour les engagements tardifs.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ annonce que la Commission Nationale Route souhaite faire évoluer le règlement relatif à la participation aux Championnats de France de cyclisme sur Route 2024. En effet, en dépit des textes réglementaires existants, certains coureurs de très bon niveau n'ont pu participer aux Championnats de France de Cyclisme sur Route 2023. Aussi, la Commission Nationale propose de modifier une disposition de l'article 2.2 du règlement particulier des Championnats de France Route comme suit :

« Hors quota possible sous couvert d'une qualification par la DTN = possibilité de 10 coureurs qualifiables sur des enjeux de performance à savoir une préparation aux grandes échéances internationales dans d'autres disciplines, non-présence dans une structure labellisée ou autre cas pouvant se présenter. »

Le Président soumet au vote du Conseil Fédéral la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Marc TILLY explique qu'avec la date avancée des Championnats de France Avenir 2024 (du 8 au 12 mai 2024), la Commission Nationale Route ne peut plus se baser sur le ranking habituel. En conséquence, pour l'année 2024, elle propose de donner des quotas égalitaires pour les Comités Régionaux :

Épreuve en ligne U17 2024 : passage à 12 coureurs par Comité Régional x 12 Comités Régionaux, soit : 144 coureurs + coureurs ultramarins (20 maximum) = 164 coureurs.

Épreuve en ligne U19 2024 (1 seule manche U19 avant les Championnats de France Avenir) : passage à 15 coureurs par Comité Régional x 12 Comités Régionaux = 180 coureurs + coureurs ultramarins (20 maximum) = 200 coureurs*.

Épreuve en ligne U23 2024 (au 1^{er} mai – classement U23 non représentatif) : passage à 15 coureurs par Comité Régional x 12 Comités Régionaux 180 coureurs + coureurs ultramarins (20 maximum) = 200 coureurs*.

**À confirmer en fonction du type de circuit sur Altkirch.*

Alfred DEFONTIS souhaite savoir si les Comités Régionaux devront également changer la date de leurs championnats.

Marc TILLY répond que les Comités Régionaux auront une totale liberté pour effectuer leurs sélections.

Le Président soumet au vote des élus la proposition visant à donner des quotas égalitaires pour les Comités Régionaux pour l'année 2024.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Marc TILLY aborde le contre-la-montre mixte par équipes U19 en relais lors des Championnats de France de Cyclisme Avenir 2024 et annonce que la Commission Nationale Route propose, dans un souci d'équité entre tous les Comités Régionaux, l'ajustement suivant : « *Contre la Montre Mixte par équipes : ouverture aux coureurs U17 Hommes et Filles.* »

Il est précisé que cette proposition fait suite à la libéralisation des braquets pour les U17.

Le Président met aux voix la proposition visant à ouvrir le contre-la-montre mixte par équipes aux coureurs U17 Hommes et Femmes.

La proposition est adoptée à l'unanimité à la majorité (deux voix contre).

Marc TILLY déclare que face à la montée du jeunisme dans le cyclisme, la Commission Nationale Route souhaite adapter l'épreuve du contre-la-montre à ce phénomène et propose la création d'un titre du contre-la-montre individuel garçons et filles, dans la limite de 1 coureur par Comité Régional et par sexe pour la catégorie U17, soit 2 titres de champion de France supplémentaires décernés en 2024. ~~(Préciser les catégories concernées)~~

Le Président soumet au vote la proposition visant à créer un titre du contre-la-montre individuel garçons et filles, dans la limite de 1 coureur par Comité Régional et par sexe.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

3. Titre X

Nicolas ANDRÉ évoque le Titre X Équipements, et les articles afférents dans les Titres réglementaires de chaque discipline, concernant le port du maillot du club, et explique qu'il est proposé de moderniser ledit Titre afin de le faire évoluer au vu des spécificités de certaines disciplines.

Ainsi, il est proposé de modifier l'article 10.3.42 comme suit :

« 10.3.42. Les coureurs d'un même club doivent porter un équipement vestimentaire au design uniforme. Les dominantes de couleurs peuvent être différentes entre les CATÉGORIES d'une même structure. Sauf disposition particulière, aucun compétiteur ne sera admis à courir sous les couleurs d'une autre association ou société que le club figurant sur sa licence. »

Le Président soumet au vote la proposition visant à faire évoluer le titre 10.3.42 du Titre X.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ explique ensuite que la Commission Nationale propose de modifier la première partie de l'article 10.3.43 de la manière suivante :

« 10.3.43. Les inscriptions publicitaires et leur disposition doivent être les mêmes pour tous les coureurs de l'équipe dans la même épreuve. »

Toutefois, un sponsor économique personnel pourra prendre place sur le maillot dans un espace prédéfini par discipline sous couvert d'une validation du club concerné. Cette dernière disposition concerne la catégorie Élite pour l'ensemble des disciplines à l'exception du BMX Racing qui inclut les catégories Élite, le niveau "Championnat" et les pilotes nationaux. D'autres spécificités peuvent intervenir au sein des titres réglementaires des disciplines concernées. »*

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à la majorité des votants (une abstention).

Nicolas ANDRÉ poursuit avec la deuxième partie de l'article 10.3.43 et expose la modification souhaitée par la Commission Nationale :

« Si pour une raison exceptionnelle, les coureurs d'un même club ou d'une même équipe ne portent pas des maillots au design (cf. article 10.3.42), ce club ou cette équipe ne peut prendre part à aucun classement par équipes. Le maillot porté durant les épreuves et celui porté sur les podiums protocolaires doivent être strictement identiques. »

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ précise que pour les pilotes nationaux du BMX Racing mentionnés dans la première partie de l'article 10.3.43, il est autorisé un maillot dit « miroir » consistant à afficher un sponsor personnel principal et à avoir un encart avec le nom du club sur un emplacement spécifique.

À noter que toutes ces autorisations relatives au maillot porté se font sous couvert de la validation des présidentes et présidents de clubs, afin que la FFC ou le corps arbitral ne se substitue pas aux prérogatives des clubs et de leurs règlements intérieurs.

Joël MARTINEZ indique que cette évolution réglementaire s'explique par le fait que les déplacements sont de manière générale à la charge financière des pilotes nationaux, lesquels constituent la relève future de la discipline. En conséquence, ces pilotes ont besoin d'un sponsor particulier qui les aide à boucler financièrement leur saison. La suppression de cette mesure ne manquerait pas de pénaliser fortement l'accomplissement de leur saison.

Le Président demande à Didier MARCHAND si ces évolutions réglementaires répondent à sa question diverse relative au port du maillot.

Didier MARCHAND répond par la positive.

Le Président met aux voix la disposition réglementaire concernant le maillot « miroir » des pilotes nationaux de BMX Racing.

La disposition réglementaire est adoptée à l'unanimité des votants.

Michel CALLOT fait valoir que les règles mises en place par la FFC ont une portée générale quant à la pratique du cyclisme. S'agissant du port du maillot, il est important que la Fédération ne se substitue pas aux clubs, et plus particulièrement aux présidentes et aux présidents de clubs.

IX. SITUATION FINANCIÈRE

Gilles DA COSTA annonce que la clôture des comptes 2023 qui aura lieu le 31 octobre devrait être légèrement positive. Pour rappel, le budget 2023 avait été voté avec un déséquilibre de 200 000 euros. Comme à la fin de chaque année budgétaire, la trésorerie est actuellement plutôt basse. Aussi les sorties financières sont-elles gérées de manière prudente.

S'agissant du budget 2024, il sera soumis à l'approbation du Bureau Exécutif du mois de novembre après sa présentation à la Commission des finances. L'année 2024 sera très particulière en raison de la tenue des Jeux olympiques, de la poursuite du projet fédéral, de la fin de mandat qui approche et du déménagement de tous les services fédéraux (du 15 juin au 15 septembre 2023) à l'IAT situé à Saint-Cyr. En raison de ce déménagement provisoire, la politique des ressources humaines devra être adaptée (télétravail, prise de congés). En outre, le consortium FFC/ASO/UCI mobilise considérablement des ressources humaines dans la mesure où il est nécessaire de mobiliser provisoirement des salariés de la FFC dans l'organisation des Jeux olympiques de Paris en contrepartie d'une rémunération de ces services. Or, durant cette période, les autres activités fédérales pour lesquelles la dynamique RH est particulièrement sollicitée. Dans ce contexte, le budget 2024 s'établit avec des charges et des ressources supplémentaires liées aux Jeux olympiques. À noter que dans ce contexte, la stratégie de fonds propres décidée par la Fédération sera très largement assumée.

En ce qui concerne les locaux de Trappes, leur aménagement a été reporté afin d'en faire un véritable lieu de développement de la FFC. De plus, en raison des Jeux olympiques en 2024, les coûts de construction ont énormément augmenté. Pour ces raisons, l'aménagement desdits locaux est prévu à l'été 2025, avec également le rapatriement des locaux situés à Montry.

S'agissant de la progression des licences jeunes dans les clubs, l'opération de soutien mise en place par le Siège fédéral permettra la redistribution de 52 500 euros en direction des clubs.

L'accident grave survenu sur une piste de BMX en 2002 et qui a entraîné une situation tétraplégique d'un participant est ensuite évoqué. À la faveur du travail effectué par Christophe LAVERGNE, un protocole d'accord tripartite a été établi entre le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), la MMA (assureur de la Fédération en 2002) et la FFC stipulant que seules les finances de la MMA seront mobilisées sur ce dossier. Lors de sa séance du 12 octobre 2023, Le Bureau Exécutif a donné son accord pour que le Président de la FFC signe ce protocole d'accord qui clôt ce dossier et écarte tout risque financier pour la Fédération. En qui concerne les frais de santé directement imputables aux séquelles de l'accident qui pourront arriver de manière annuelle et régulière, la FFC devra y faire face. Aussi est-il envisagé de mettre en œuvre une logique de provision *ad hoc*.

Pour ce qui est du dispositif relatif aux indemnités de formation décidé par l'UCI applicable depuis le 1^{er} juin 2023, la Fédération doit recenser les athlètes professionnels concernés par ces dispositions qui seront refacturées aux World Teams avant d'être restituées aux clubs. Pour information, sur le plan international, seuls les niveaux World Tour et Pro Team sont considérés comme professionnels. Le niveau Continental en est par conséquent écarté. Cette mesure qui est la restitution d'une demande historique concerne tant les coureurs que les coureuses et se comptabilise à partir de l'âge de quinze ans. Les tarifs sont les suivants :

- World Teams Femmes : 500 euros par an.
- World Teams Hommes : 2 000 euros par an.
- Pro Teams : 1 000 euros par an.

Marc FAYET observe qu'en France, les organisateurs engagent et rémunèrent les équipes Continentales au même titre que des équipes professionnelles. De fait, il s'étonne du changement décidé par l'UCI.

Michel CALLOT explique que pour l'UCI, les équipes Continentales n'ont jamais été obligatoirement des équipes professionnelles. S'agissant de la France, la FFC et la LNC — laquelle gère uniquement le cyclisme professionnel Hommes sur Route — ont pris la décision de laisser dans le champ professionnel les équipes Continentales. En conséquence, la LNC a défini les critères réglementaires afférents. Or, dans tous les autres pays, les cyclistes des équipes Continentales ne sont pas systématiquement professionnelles.

Nicolas ROUGEON demande si la responsabilité de détecter les coureurs qui passent d'une équipe avec un statut Amateur à une équipe professionnelle incombe entièrement à la FFC. Le cas échéant, il s'enquiert de la procédure en vigueur qui évitera les erreurs ou les oublis.

Gilles DA COSTA indique que la FFC doit effectuer la déclaration des effectifs des équipes professionnelles sur le site Internet de l'UCI. Mais pour ce faire, il est nécessaire qu'une procédure interne à la Fédération soit définie en amont, avec l'élaboration d'un dispositif de veille automatique fiable à 100 %, afin qu'aucune situation ne soit omise.

Michel CALLOT signale que la principale difficulté concernera les coureurs étrangers formés dans des clubs français, lesquels devront s'adresser aux fédérations étrangères *ad hoc* et non à la FFC pour récupérer les indemnités afférentes.

Gilles DA COSTA poursuit avec la dette des Comités Régionaux et déclare qu'elle est satisfaisante, excepté pour les comités de la Guyane et de la Guadeloupe. Pour information, le Comité Régional Île-de-France a remboursé 20 % de sa dette. De manière plus générale, la relation financière entre les Comités Régionaux et le Siège fédéral est particulièrement saine.

Il fait part ensuite d'un nouveau risque concernant la FFC qui fait suite au contrôle fiscal réalisé auprès de la communauté de communes de Saint-Quentin-en-Yvelines qui a été redressée sur le régime de TVA applicable aux mises à disposition des locaux du vélodrome. À l'issue de ce redressement, la communauté de communes entend appliquer à la FFC une TVA de 20 % sur les trois contrats de mises à disposition. L'expert juridique de la Fédération travaille actuellement sur ce sujet qui fait peser un nouveau risque pour la FFC dont une grande partie de son activité relève de l'associatif et ne permet donc pas de récupérer la TVA.

S'agissant de la filiale France Vélo Événements qui organise son premier événement, les 20, 21 et 22 octobre 2023 à Châtellerault, le Bureau Exécutif a validé une mesure permettant d'adapter le règlement financier de la FFC, afin qu'une exception dans la relation contractuelle entre la filiale et la Fédération puisse être effectuée dans la mesure où les produits générés par France Vélo Événements ont vocation à réintégrer pour partie le budget fédéral.

À la suite de l'établissement par la FFC de la tarification des contre-la-montre pour tous, épreuves inscrites au calendrier régional dont la tarification doit être établie par le Comité Régional d'appartenance, la mention « Tarifs conseillés par la FFC » sera ajoutée dans la tarification générale.

Michel CALLOT souligne que si de manière générale la maîtrise et la solidité de la situation financière de la FFC sont avérées, les risques extérieurs demeurent prégnants — comme celui du coût des assurances qui ne cesse d'augmenter - peuvent fortement affecter la Fédération. Aussi est-il essentiel de travailler sur d'autres éléments de solidification financière, tels que la communication et le marketing ; le succès de la filiale, ainsi que les sujets relatifs au développement. S'agissant de ce dernier point, il est rassurant de constater que les Comités Départementaux et les clubs se saisissent des nouveaux outils de développement mis en place par le Siège

fédéral, outils qui leur permettent d'autofinancer leur activité sportive et de se structurer en matière d'emplois. Face aux éventuelles secousses financières extérieures, ces éléments sont un gage de stabilité pour la base fédérale.

Gilles DA COSTA annonce que la Cour des comptes contrôlera plusieurs fédérations sportives, dont la FFC qui a reçu les magistrats le jeudi 12 octobre 2023. À l'issue de ce rendez-vous, un questionnaire de 105 questions a été envoyé au Siège fédéral, lequel devra faire part de ses réponses dans le courant du mois de novembre. Le rapport de la Cour des comptes devrait être rendu en septembre 2024.

X. QUESTIONS ET PROPOSITIONS ISSUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Questions de Didier MARCHAND

1. Comme nous avons tous pu le voir, l'augmentation de la tarification des assurances n'est pas un moindre sujet.

Néanmoins, lorsqu'on analyse les chiffres on se rend compte que les régions qui organisent des épreuves de routes sont plus lourdement impactées.

Lorsqu'on va plus loin dans l'analyse, le VTT et le BMX déclarent une épreuve par jour de course, avec toutes les catégories alors que sur la route c'est une assurance par catégorie. Je demande donc l'équité sur ce sujet en réalisant un calcul par journée de course. Ou par ouverture de catégories, c'est vrai que la division sera différente.

Gilles DA COSTA explicite que le coût des assurances des épreuves s'estime à l'échelle de l'ensemble de la Fédération est composé de trois volets :

- Les épreuves professionnelles qui sont prises en compte dans la convention LNC/ASO/FFC.
- Les épreuves fédérales dont une partie du flux financier est dirigé vers l'assurance.
- Les Comités Régionaux pour lesquels un calcul est effectué afin de déterminer la part assurancielle de chacun. Ce calcul est adossé au nombre d'épreuves organisées dans chacun des comités et au nombre de licenciés. De fait, plus le nombre de licenciés et d'épreuves est important, plus le coût de l'assurance est élevé. Ainsi, chaque organisateur est couvert de manière forfaitaire et générale.

La situation décrite par Didier MARCHAND est en effet fondée, car plus le nombre de déclarations d'assurance est élevé, plus le coût est important. Si une révision des coefficients de pondération sur la prise en compte des épreuves était effectuée, elle aurait une incidence sur le tarif demandé par la FFC aux Comités Régionaux et sur le tarif demandé par les Comités Régionaux aux clubs. Par ailleurs, il convient aussi de

préciser que le climat actuel des assurances est fortement perturbé par plusieurs éléments, tels que le dérèglement climatique et de ses conséquences, et par les émeutes urbaines de juin 2023. Il est certain que ce sujet demeure entier.

Didier MARCHAND relève que les déclarations des DO dans les épreuves de Cyclo-cross prennent en compte toutes les catégories, et que les modalités de calcul auront une répercussion sur toutes les régions.

Gilles DA COSTA indique que dans le cas du Cyclo-cross, une hétérogénéité a été constatée entre les différents comités et un dispositif a été mis en place par le Siège fédéral dans le calcul pour 2024.

Jean-Yves THIVER demande si les Comités Régionaux doivent diviser le montant de l'assurance annuelle par le nombre d'épreuves et ensuite appliquer ce montant aux droits d'organisation des clubs.

Gilles DA COSTA conseille aux Comités Régionaux de distinguer les droits d'organisation et les droits d'assurance dans leur tarification : les droits d'assurance doivent être calculés selon des critères qui sont propres à chaque Comité Régional.

Christian LAZARINI explique prendre en compte pour toutes les disciplines le nombre de jours courus et non le nombre d'épreuves pour calculer la tarification de l'assurance et souligne que ce système offre une certaine équité.

Gilles DA COSTA souligne que chaque comité est totalement libre de prendre ses dispositions pour redistribuer les coûts d'assurance sur l'ensemble de son patrimoine événementiel.

2. Monsieur le Président, nous parlons de plus en plus de dématérialisation, espace licenciés, espace club tous ou presque avons par obligation parfois abondé dans le sens et on peut très certainement estimer l'utilisation à 98 %.

Avant cela Cicleweb a été mis en place, là aussi je n'invente rien, son utilisation est obligatoire, pourtant j'ai appris que seulement 3 régions l'utilisent pour toutes les disciplines, c'est vrai il a fallu convaincre, même s'engager sur des fonctionnements spécifiques, mais au moins il n'y a pas de suspicions comme on peut avoir sur le déclaratif.

Ma question : on laisse tomber Cicleweb et chacun bricole dans son coin. Ou alors on l'impose vraiment et on met des pénalités pour ceux qui ne l'utilisent pas. Soit dit en passant, pour les épreuves officielles BMX on nous demande de ne pas passer par Cicleweb, ce qui est totalement contre-productif.

Fabien RAFFOUX rappelle que Cicleweb doit obligatoirement être utilisé dans la mesure où il s'agit d'un outil central qui permet d'avoir les attestations d'assurance. En revanche, les engagements sont déportés sur des systèmes externes, et comme le

système MAJ n'est pas systématiquement utilisé, il n'est pas possible de réaliser un suivi correct et détaillé. Cependant, avec l'intégration de la multiliste et d'une nouvelle interface, le système devrait de plus en plus être utilisé pour les engagements.

Le Président annonce qu'il reviendra vers les élus pour constituer un groupe de travail auquel sera associé Fabien RAFFOUX, afin d'appréhender les raisons pour lesquelles certains comités ne peuvent utiliser les systèmes mis en place par la DSI.

Didier MARCHAND souligne que Cicleweb présente indéniablement une assurance pour les organisateurs. Eu égard aux nombreux avantages et facilités qu'offre cet outil (comme le paiement en ligne), il importe que les organisateurs s'en emparent et l'utilisent, d'autant qu'il s'agit d'une obligation imposée par le Siège fédéral.

Nicolas ROUGEON note que les nombreuses fonctionnalités de Cicleweb ne sont pas connues de tous les acteurs. De fait, il importe qu'un travail collectif soit effectué pour favoriser son utilisation et celle des autres outils élaborés par la DSI.

Gilles DA COSTA souscrit à la proposition visant à créer un groupe de travail pour identifier les freins à l'utilisation des outils informatiques existants et les lever, car la sécurisation des organisateurs constitue l'un des axes de la stratégie fédérale et que la digitalisation est indispensable.

Didier MARCHAND relève qu'il importe aussi que la FFC montre l'exemple, car Cicleweb n'est pas toujours utilisé lors des championnats de BMX.

3. Nous organisons des sélections pour des épreuves BMX, sous maillot breton bien entendu. J'apprends que sur les podiums on oblige les pilotes à mettre leur maillot de club, je trouve cela complètement intolérable, j'aimerais que les règles sur ce sujet soient bien définies et mises dans la réglementation.

Cette question a été traitée dans le point VIII.3 relatif au Titre X.

XI. POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que la FFC a signé deux nouveaux partenariats, dont l'un avec la société d'outillage FACOM. Le second partenariat sera annoncé en 2024 lors de la première compétition internationale.

AG2R n'ayant pas souhaité renouveler son contrat qui arrive à terme à la fin de l'année 2023, la FFC est en négociation avec un potentiel partenaire pour remplacer cet acteur de l'assurance.

Le CIC a attribué une subvention pour le cyclisme féminin, afin de développer les sections féminines dans les clubs. L'octroi de cette subvention accélère le projet de création d'une fondation souhaitée par la FFC, fondation qui sera abritée par la

Fondation du sport français. Le dossier sera soumis au Conseil d'administration de la Fondation du sport français qui se tiendra à la mi-novembre.

Ludivine DESMONTS-MORNET fait valoir le plan de communication particulièrement dense qui a été mis en place pour couvrir les Championnats du monde de Glasgow 2023 lors desquels un partenariat spécifique a été signé avec le CIC qui était présent sur toutes les annonces publiées sur les réseaux sociaux (sélections, programmes journaliers, résultats).

Durant ces championnats, plus de 10 vidéos ont été produites, avec la publication de plus de 500 stories et de 120 publications sur les réseaux sociaux permettant d'atteindre plus de 4 millions de personnes.

Un feuilleton a également été proposé sur le site Internet de la FFC, avec 11 épisodes publiés chaque soir pour vivre les championnats du monde « Comme vous y étiez ». Ces articles ont couvert les 13 disciplines, avec un focus tout particulier sur les disciplines olympiques. Ces articles ont par ailleurs été relayés dans les newsletters fédérales hebdomadaires auprès de la base d'envoi fédéral de 87 500 personnes, avec une moyenne de 30 000 newsletters ouvertes par les licenciés.

S'agissant de la plateforme VOD, l'application est désormais disponible sur Android et bientôt sur IOS. Une vidéo de présentation de la plateforme est en cours de production pour en faire la promotion. Une newsletter a été mise en place également pour les personnes abonnées à la plateforme. La chaîne héberge aujourd'hui plus de 140 contenus vidéo (reportages, émissions, replays et meilleurs moments...) qu'il est possible de retrouver sur : www.veloplustv.com.

La stratégie mise en place pour l'année 2024 est ensuite exposée comme suit :

1- Faire rayonner les disciplines olympiques et les athlètes à l'occasion des Jeux olympiques Paris 2024.

- Organisation d'un Content Day en novembre 2023 avec la présence de plus de 30 athlètes olympiques représentant toutes les disciplines olympiques ; la réalisation de 100 contenus et la présence de la ministre des Sports et de journalistes. Ce content Day sera un moment de partage et de convivialité.
- Les contenus créés présenteront les athlètes et les disciplines et seront insérés dans un plan média.
- Participation au J-100 du CNOSF visant à valoriser les athlètes fédéraux.
- Accompagnement fort de toutes les activations Paris 2024 (relais de la flamme, billetterie solidaire, Club France...).

2- Mettre en avant les clubs et valoriser les actions de la FFC à destination des clubs

- Réalisation d'une enquête pour connaître les attentes et les besoins des clubs.
- Lancement du site Internet dédié aux structures fédérales.
- Lancement d'une newsletter trimestrielle à destination des clubs.
- Mise en place d'une fan zone Paris 2024 qui permettra d'inviter les clubs et les comités.
- Mise en avant des clubs sur le relais de la flamme.
- Évolution profonde de la campagne « Génération Cycliste » avec une campagne médias/publicité « Rejoins un club à la rentrée 2024 » autour des médaillés olympiques fédéraux et réalisation d'un kit de communication à destination des clubs.

3- Fidéliser les partenaires avec l'organisation de soirées annuelles.

4-Valoriser les grands événements sportifs avec une concentration des investissements sur les Championnats de France et les disciplines olympiques.

Catherine GASTOU souhaite savoir si la FFC travaille à la mise en place d'un nouveau partenariat pour remplacer Armor Lux qui fournissait les tenues des arbitres.

Ludivine DESMONTS-MORNET rappelle qu'il s'agissait plutôt d'un contrat d'achat avec une remise assez limitée sur le prix de vente des produits et un rachat intégral du stock restant. Au vu du volume assez réduit, il sera particulièrement difficile de trouver un partenaire uniquement sur les tenues arbitrales. Aussi est-il envisagé d'essayer d'intégrer ces tenues dans le partenariat des équipementiers qui accompagnent la FFC lors du renouvellement des contrats *ad hoc*. En attendant, il conviendra de puiser dans le stock qui sera racheté à Armor Lux.

Catherine GASTOU signale que les tailles les plus utilisées ne sont plus disponibles dans le stock. De plus, un changement de logo FFC ayant été évoqué à plusieurs reprises, les arbitres s'interrogent sur la pertinence d'acheter des tenues avec le logo actuel.

Ludivine DESMONTS-MORNET déclare que le changement de logo n'est aucunement à l'ordre du jour.

Nicolas ROUGEON souhaite savoir si la FFC envisage de communiquer sur TikTok, réseau social qui attire un public très jeune.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique que le réseau social TikTok nécessite des contenus différents des autres réseaux sociaux et jusqu'à présent, le service communication ne disposait ni des moyens humains ni des moyens financiers pour créer ces contenus spécifiques. Dans ses prévisions budgétaires pour 2024, le service

communication a émis une demande pour le recrutement d'une deuxième personne pour animer les réseaux sociaux. Si ce recrutement est confirmé, la FFC créera un compte sur TikTok.

Marie-Laure BRUNAUD souhaite savoir si les licenciés et les clubs auront accès au même site Internet.

Ludivine DESMONTS-MORNET explique que le site Internet sera en fait constitué de deux parties :

- Une partie dite « grand public » pour les pratiquants et les licenciés avec le calendrier des compétitions, les résultats des athlètes, la présentation des disciplines, la liste des clubs et de leurs activités, la présentation du programme Ambassadrices, etc.
- Une partie à destination des structures fédérales (clubs, Comités Régionaux, Comités Départementaux) qui relaiera toutes les informations sur les labels, la formation, l'organisation de Coupes France, les règlements fédéraux, etc. À noter que des liens très clairs permettront de naviguer d'une partie à l'autre.

Le Président demande si des déclinaisons régionales du site Internet sont envisagées.

Ludivine DESMONTS-MORNET répond que cette déclinaison n'est pas pour le moment à l'ordre du jour, mais que la structure du site la permet. En attendant, une partie du site Internet sera dédiée aux collectivités locales et comprendra toutes les actualités de la Fédération (labellisation d'un espace de pratique, construction d'un vélodrome, Savoir rouler à vélo).

Fabien RAFFOUX confirme que la plateforme technique permettra la déclinaison du site en région dans le respect de la chartre graphique fédérale. Il ajoute que chaque partie du nouveau site Internet disposera d'espaces privés qui nécessiteront un identifiant et un mot de passe.

Nicolas ROUGEON s'enquiert de la date de mise en ligne du nouveau site Internet et souhaite savoir si les liens concernant les ressources documentaires seront conservées.

Fabien RAFFOUX indique que les liens des ressources documentaires seront conservées et que le site sera lancé en novembre 2023.

Christian LAZARINI s'enquiert de la procédure relative à la billetterie des Jeux olympiques Paris 2024.

Michel CALLOT déclare que la procédure concernant la billetterie des Jeux olympiques est entièrement décidée par le ministère des Sport et que la Fédération reviendra prochainement vers les Comités Régionaux sur ce sujet.

Les fédérations nationales n'ont absolument aucun privilège en matière de billetterie. La FFC aura un nombre très limité de billets — qu'elle aura acquis sans aucune remise tarifaire — qu'elle pourra donner aux élus du Conseil Fédéral selon les règles de prévalence édictées par le ministère.

XII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ expose quelques points saillants du calendrier 2024 :

- Cyclo-cross : la deuxième édition du Trophée de France aura lieu à Bourbon-Lancy (Bourgogne–Franche-Comté) les 10 et 11 février 2024.
- TFJC : du 5 au 7 juillet 2024 en Pays Montbéliard.
- Le calendrier du cyclisme sur Route a été validé par le Bureau Exécutif du 12 octobre 2023 et diffusé dans la soirée du même jour. S'agissant de la Coupe de France Pro Femmes, la Commission Nationale travaille actuellement à l'attribution des manches en fonction de la participation des équipes Continentales et World Tour.
- BMX Racing : tous les niveaux (Coupes de France, Challenges France, Coupes d'Europe, etc.) ont été attribués.
- VTT : le Championnat de France de Snowbike aura lieu aux Gets (Auvergne-Rhône-Alpes) les 3 et 4 février 2024.
- Piste : le Championnat de France qui a été attribué à Roubaix (Hauts-de-France) se déroulera en juin 2024.
- E-Cycling : le deuxième Championnat de France se tiendra les 17 et 18 février 2024 au Soler, commune de la métropole de Perpignan (Occitanie).

Michel CALLOT adresse tous ses remerciements au Conseil Fédéral pour la qualité des échanges, ainsi qu'au Président pour la préparation de cette séance, laquelle a permis de poser de nouveaux axes de travail qui pourront s'appuyer sur le soutien et l'implication des élus fédéraux.

Le Président remercie tous les participants de leur présence à ce Conseil Fédéral dont les débats furent une fois de plus d'une grande richesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40.

Le Président

Gilles ZOPPI

Le Secrétaire de séance

Didier MARCHAND